CONTRÔLE DU RÉALISÉ
SITES TÉLÉRELEVÉS

PROPOSITIONS EQINOV

EVOLUTIONS PROPOSÉES - CONTRÔLE DU RÉALISÉ & HOMOLOGATION

PERMETTRE AUX OE DE DÉCLARER À RTE DE MANIÈRE FINE LEURS VOLUMES EFFAÇABLES

- Pour la méthode en prévision :
  - Décaler l'échéance de déclaration des prévisions sites de vendredi S-1 16h30 à J-1 9h, avant le signal PP1
    - Plus cohérent avec la réception des données GR pour faire des prévisions précises
    - Permet de donner à RTE la meilleure prévision possible de consommation des sites : cohérent avec les positions exprimées par RTE depuis 2016 pour disposer de la meilleure vision du système électrique (programmes pour l'injection, prévisions de consommation pour les sites de soutirage…)
  - L'OE pourrait, si RTE le préfère, faire une première prévision en vendredi S-1 16h30 à condition que celle-ci soit totalement souple jusqu'en J-1 9h, ce qui serait équivalent à :
    - Décaler l'échéance de déclaration des (re)prévisions sites de J-2 16h30 à J-1 9h
    - Permettre la redéclaration d'une prévision vide (si prévision déjà envoyée en S-1) et la redéclaration d'une prévision pleine en cours de semaine (si prévision non envoyée en vendredi S-1)
    - Rendre le nombre de redéclarations possibles en cours de mois (actuellement 4 par mois) illimitées, comme sur le mécanisme d'ajustement
  - Disposer d'un canal pour automatiser l'envoi des prévisions

- Pour la méthode par historique :
  - Rendre illimité le nombre d'indisponibilités pour exclusion du site du contrôle du réalisé et du suivi de l'homologation. A minima, il conviendrait de supprimer la notion de 5 périodes disjointes et d'augmenter les 49 jours d'indisponibilité des règles actuelles.
  - Décaler l'échéance de déclaration des indisponibilités de J-2 à J-1 9h

EVOLUTIONS PROPOSÉES - CONTRÔLE DU RÉALISÉ & HOMOLOGATION

FACILITER L'ACCÈS AUX MÉCANISMES DE VALORISATION DES EFFACEMENTS EXPLICITES

- Aligner les critères absolu / centrage des méthodes par historique et prévision du MA sur ceux utilisés sur NEBEF (40% / 15%), faute de quoi ces méthodes ne seront jamais utilisées sur le MA (cf présentation GT Effacement du 14.01.2020)

- Revoir les méthodes par défaut qui ne sont pas pertinentes : Eqinov a pointé à de nombreuses reprises les défauts de la méthode du rectangle à double référence. Pour un site fonctionnant de 7h à 18h, ce dernier ne peut pas valoriser pleinement sa capacité d'effacement sur le début de sa plage de fonctionnement. A contrario, il pourrait valoriser de la flexibilité non existante après 18h. La méthode par historique, de par sa construction, ne présente aucun biais arbitrable par un acteur. Eqinov demande donc que :
  - La méthode par historique soit la méthode par défaut pour NEBEF et MA
  - La notion de capacité minimale soit supprimée pour la méthode par historique : en effet, contrairement à la méthode par prévision, ce garde-fou ne se justifie pas pour cette méthode puisqu'il est impossible pour l'OE d'avoir un contrôle direct sur le niveau de la courbe de référence d'un site en méthode par historique.

- Supprimer l'homologation initiale des sites pour la méthode par prévision, comme cela a été fait en 2021 pour la méthode par historique.

- Ne pas prendre en compte les journées d'activation lors du calcul du suivi de l'homologation et non plus uniquement les heures d'activation.
  - En effet, de nombreux sites industriels ne peuvent baisser leur consommation instantanément : les baisses / remontées de conso avant / après un effacement créent mécaniquement une erreur par rapport aux prévisions, dont le site et l'OE ne sont en rien responsables.

SUIVI DE L'HOMOLOGATION À LA MAILLE EDE

FAIRE BÉNÉFICIER AUX ACTEURS DU FOISONNEMENT DE LEURS SITES SANS IMPACT SUR LE RÉSEAU

- Actuellement, les critères sont calculés à la maille site alors qu'ils ont été dimensionnés par RTE pour la sécurité du réseau, et sont donc pertinents à une maille agrégée. Dans NEBEF, les critères de l'homologation étaient initialement paramétrés au niveau EDE et ont ensuite été transposés à la maille site sans révision, ce qui équivalait mécaniquement à un renforcement de ces critères.
- Eqinov demande donc que les critères de suivi de l'homologation soient calculés à la maille de l'EDE/EDA :
  - La CdC Ref de l'EDE/EDA est égale à la somme des CdC Ref des sites de l'EDE/EDA.
  - La CdC Réalisée de l'EDE/EDA est égale à la somme des CdC Réalisées des sites de l'EDE/EDA.
  - La capacité minimale d'effacement de l'EDE/EDA est la capacité déclarée par l'opérateur d'effacement/acteur d'ajustement. A défaut, cette dernière est égale à la somme des capacités minimales des sites composant l'EDE/EDA.
  - Les critères de suivi de l'homologation sont les mêmes qu'actuellement sur NEBEF (40% pour le critère en valeur absolue, 15% pour le centrage + alignement sur ces critères pour le MA) : il s'agit des critères qui étaient initialement appliqués à la maille EDE sur NEBEF.
  - Dans le cas d'un dépassement des critères du suivi de l'EDE/EDA, les sites de l'EDE/EDA ne respectant pas le suivi de l'homologation à la maille site ont un dépassement de critère sur le mois considéré.

EVOLUTIONS PROPOSÉES - CONTRÔLE DU RÉALISÉ & HOMOLOGATION

NE PAS PÉNALISER LES ACTEURS DU MANQUE DE COMPLÉTUDE DES DONNÉES DE RÉALISÉ (1/2)

- PER et écarts OE : en cas d'écarts OE (dès 5%) au mois M, les règles prévoient une limitation des volumes effaçables par l'acteur en M+3. Or, le contrôle du réalisé n'est pas toujours exhaustif en M+3 à cause d'absence de courbes réalisées. Ainsi, l'acteur peut se voir pénaliser en M+3 alors que cela n'est pas justifié. Eqinov propose donc que:
  - L'écart OE ne soit calculé que si les données de consommation réalisées sont complètes à la maille de l'acteur
  - Ou par défaut, la PED soit appliquée au calcul (et non 0) si des données sont manquantes sur une EDE

- Courbe corrigée : en décembre 2020 et janvier 2021, plusieurs sites ont fait remonter à Eqinov des erreurs dans leur volume corrigé de l'effacement (+700% par exemple), qui impacte directement leur facture fournisseur. Ces erreurs proviennent de données réalisées non exhaustives. Même si ces volumes sont régularisés par la suite, il n'est pas admissible d'envoyer des données corrigées, servant à la facturation des fournisseurs, qui sont totalement décorrélés de l'effacement du site. Eqinov demande donc que les volumes corrigés ne soient calculés par RTE que si les données sont complètes à la maille EDE.

EVOLUTIONS PROPOSÉES - CONTRÔLE DU RÉALISÉ & HOMOLOGATION

NE PAS PÉNALISER LES ACTEURS DU MANQUE DE COMPLÉTUDE DES DONNÉES DE RÉALISÉ (2/2)

- Suivi de l'homologation : les opérateurs sont tributaires des données de réalisées envoyées par les GR pour faire leurs prévisions. Les méthodes actuelles mises en œuvre impliquent déjà un décalage entre les données reçues pour établir la courbe de référence et la période à laquelle s'applique la courbe de référence :
  - En prévision : les acteurs doivent faire leur prévision le vendredi en S-1, et disposent donc au mieux des données jusqu'au jeudi S-1 pour faire une prévision jusqu'au dimanche S (soit 10 jours d'écart entre les données réelles pour réaliser la prévision et la prévision)
  - En historique : les acteurs doivent poster en J-1 pour J, et en J-1 les données disponibles sont celles réalisées jusqu'à J-2 (environ 75% du temps) ou sinon J-3, ou plus… Il y a donc au minimum **1 à 2 jours de décalage** dans l'estimation de la courbe de référence pour les méthodes 10 jours.

  En plus de ces erreurs inhérentes au modèle actuellement en œuvre, les opérateurs subissent des erreurs de remontée de données (délais d'envoi ou perte d'une ou plusieurs phases sur un compteur, erreur de traitement des données) qui impactent directement leurs prévisions et peuvent donc générer des dépassements de critère dans le suivi de l'homologation. Actuellement, le processus de contestation est compliqué et il faut généralement attendre le 3ème dépassement pour que RTE prenne en compte la contestation, laissant ainsi l'opérateur dans l'incertitude.

- Eqinov demande donc que :
  - Pour la méthode par prévision, l'acteur puisse envoyer les données de prévision au plus proche du temps réel (J-1 9h) : cf slide précèdent
  - Pour les méthodes par historique (10 jours), les calculs de courbe de référence pour la journée J soient effectués sur la base des données réelles entre J-12 et J-2 (gel des données J-1)
  - Le suivi de l'homologation ne pénalise pas l'acteur si des anomalies de remontée de données ont été signalées à RTE : si plus de 25% des données ont été reçues avec plus de 1 jour de retard ou ont été erronées, RTE ne calcule pas le critère sur le mois (ou considère que le suivi de l'homologation a été respecté sur le mois).

RECAPITULATIF DES DEMANDES EQINOV (1/2)

Mécanisme	Méthode	Limites actuelles	Propositions Eqinov

NEBEF	Prévision	• Transmission des prévisions au plus tard en S-1 16h30
		• Limite de 4 redéclarations en J-2 dans le mois
		• Impossibilité de déclarer une prévision en J-2 si aucune prévision n'a été envoyée en S-1
		• Impossibilité de redéclarer une prévision vide en J-2
			• Transmission au plus tard en J-1 9h, avant le signal PP1
			• ou :
			  • Conserver une première transmission en S-1
			  • Transmission des redéclarations jusqu'en J-1 9h
			  • Permettre la redéclaration d'une prévision vide (si prévision déjà envoyée en S-1) et la redéclaration d'une prévision pleine en cours de semaine (si prévision non envoyée en vendredi S-1)
			  • Rendre le nombre de redéclarations possibles en cours de mois illimitées

MA	Historique / Prévision	• Critères de suivi de l'homologation impossibles à respecter (aucun site en méthode par historique sur le MA)	• Alignement des critères NEBEF sur le MA
NEBEF / MA	Prévision	• Absence de canal automatisé pour envoyer les prévisions (rend le H-1 sur le MA non implémentable pour les acteurs)	• Mise en place d'un canal automatisé d'envoi des prévisions

RECAPITULATIF DES DEMANDES EQINOV (2/2)

Mécanisme	Méthode	Limites actuelles	Propositions Eqinov
NEBEF / MA	Historique	• Nombre limite de déclaration d'indisponibilités : 49 jours répartis sur un maximum de 5 périodes d'indisponibilité disjointes • Transmission au plus tard en J-2	• Rendre illimité le nombre d'indisponibilités pour exclusion du site du contrôle du réalisé et du suivi de l'homologation • A minima, supprimer la contrainte des périodes d'indisponibilité disjointes • Transmission au plus tard en J-1 9h, avant le signal PP1
		• Méthode 10 jours : calcul entre J-1 et J-11	• Méthode 10 jours : calcul entre J-2 et J-12
		• Les contraintes liées à la capacité minimale d'effacement empêchent un grand nombre de sites d'utiliser cette méthode • Il s'agit de la méthode présentant le moins de risque de surévaluation des effacements pour RTE	• Méthode par défaut et suppression de la capacité minimale
NEBEF / MA	Histo / Prev	• Calcul du suivi de l'homologation à la maille site	• Calcul du suivi de l'homologation à la maille entité pour que l'opérateur bénéficie du foisonnement de son entité
		• Seules les heures d'activation sont supprimées du suivi de l'homologation	• Suppression des journées d'activation du suivi de l'homologation
		• Suivi de l'homologation calculé quelle que soit la qualité des données du réalisé transmises par les GR	• Suivi de l'homologation considéré comme OK lorsque la qualité des données n'est pas suffisante

eqinov

VOS INTERLOCUTEURS

Natacha HAKWIK
06 22 16 85 36
natacha.hakwik@eqinov.com

Marie Montigny
06 58 62 54 27
marie.montigny@eqinov.com

Anne-Sophie Arrou-Vignod
06 99 41 62 40
annesophie.arrouvignod@eqinov.com